

COMMUNE DE SARRIANS	REPUBLIQUE FRANCAISE	N°32/P/23
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE	

ARRETE DU MAIRE

**Portant réglementation de la circulation, du stationnement
et autorisation d'occuper le domaine public
Boulevard Marius Bastidon**

Le Maire de la Commune de SARRIANS,

Vu les Articles L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5 et L2213-6 du C.G.C.T,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié,

Vu l'Arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 17 mars 2023, par l'entreprise KYNTUS domiciliée 23, Avenue Louis Brègue 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, et représentée par CHAHBI Imane (tél : 01 85 78 66 12), en vue de travaux pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique, au niveau du 325, Boulevard Marius Bastidon 84260 Sarrians,

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et pour préserver la sécurité publique, il convient d'autoriser l'occupation du domaine public et de réglementer la circulation et le stationnement sur le boulevard Marius Bastidon.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le lundi 03 avril 2023, de 08h00 à 18h00, le permissionnaire est autorisé à occuper le domaine public pour réaliser les travaux pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique au niveau du n°325, Boulevard Marius Bastidon. La chaussée sera réduite et le stationnement interdit au niveau des travaux. Une circulation alternée manuelle sera mise en place. **Durant cette période, la circulation des piétons est sécurisée.**

ARTICLE 2^{ème} : L'entreprise KYNTUS effectuant les travaux est responsable de la mise en place d'une **signalisation temporaire, conformément à l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire, ainsi que de **l'affichage du présent arrêté, sur des barrières.****

ARTICLE 3^{ème} : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4^{ème} : Le non-respect de l'interdiction de stationner peut entrainer la mise en fourrière des véhicules gênants.

ARTICLE 5^{ème} : En application du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6^{ème} : Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, la Police Municipale, l'entreprise KYNTUS et les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SARRIANS, le 17 mars 2023

Le Maire,



Anne - Marie BARDET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

1032/19/23



N°
14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : CHAHBI Prénom : Imane

Dénomination : KYNTUS Représenté par : Adresse Numéro : 23...

Extension : Avenue... Nom de la voie : Louis Brégué

Code postal 78140 Localité : Vélizy Villacoublay Pays : FRANCE

Téléphone 0185786612 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : □□□□

Courriel : securisation@kyntus.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal □□□□□□ Localité : Pays :

Téléphone □□□□□□□□□□ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : □□□□

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° 325

Hors agglomération : En agglomération :

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 325 Nom de la voie : 325 BOULEVARD MARIUS BASTIDON

Code postal : 84260 Localité : SARRIANS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non : Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Travaux pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique - utilisation de la nacelle NON, câblage fibre nécessite 2 techniciens : NON/ nécessite 1 journée de travaux / nécessite panneau d'arrêt de stationnement

Date prévue de début des travaux : 03/04/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 jour

Réglementation souhaitée



16 janv. 2023 10:43:07

44.08012333333326N 4.97358333333334E

324 Boulevard Marius Bastidon

Sarrians

Vaucluse

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Numéro d'index: 2227

